



Le 05 mars 2019

**Opération de sensibilisation à la sécurité routière :
reconstitution d'un procès le 08 mars 2019**

**Lycée Professionnel Agricole Granvelle de Dannemarie-sur-Crête (matin)
AFTRAL (CFA transports et logistique) de Serre-les-Sapins (après-midi)**

Les Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) du département de Saône-et-Loire viendront mettre en place **pour la première fois dans le département du Doubs** l'action intitulée « Tribunal Pas Banal ».

Elle consiste en la mise en scène par les IDSR du procès d'un jeune accusé d'homicide involontaire suite à un accident grave de la route sous conduite d'alcool et de stupéfiants. (Il est par ailleurs possible de noter que dans le département du Doubs, les conduites addictives (alcool – stupéfiants) restent très présentes dans les causes de mortalité sur les routes (8 tués pour l'alcool et 4 tués pour les stupéfiants).

Lors de cette action, les élèves sont divisés en deux groupes, l'un défendant l'accusé et l'autre représentant la partie civile / procureur. Cette action permet de mettre l'accent sur :

- les suites judiciaires d'un accident grave de la route (le prévenu est accusé d'homicide involontaire) ;
- les conséquences de la consommation d'alcool et / ou de cannabis sur la conduite ;
- la connaissance du fonctionnement de la justice.

Les interventions se décomposeront de la façon suivante, **le vendredi 08 mars 2019** :

- **Le matin, de 10 h à 12 h au Lycée Professionnel Agricole GRANVELLE à DANNEMARIE-SUR-CRETE** pour des classes de Terminales BAC PRO et STAV 1.
- **L'après-midi, de 14 h à 16 h à l'AFTRAL à SERRE-LES-SAPINS (CFA transports et logistique)** et sera à destination de 19 apprenants en CAP, 16 apprenants BAC (8 BAC 1ers et 8 BAC Tales) et 17 apprenants BTS 2.

Vous êtes cordialement invités à participer à cette opération.

Comptant sur votre présence.

Bureau de la représentation et de la communication interministérielle de l'État

 : pref-communication@doubs.gouv.fr



@Prefet25



Préfet du Doubs